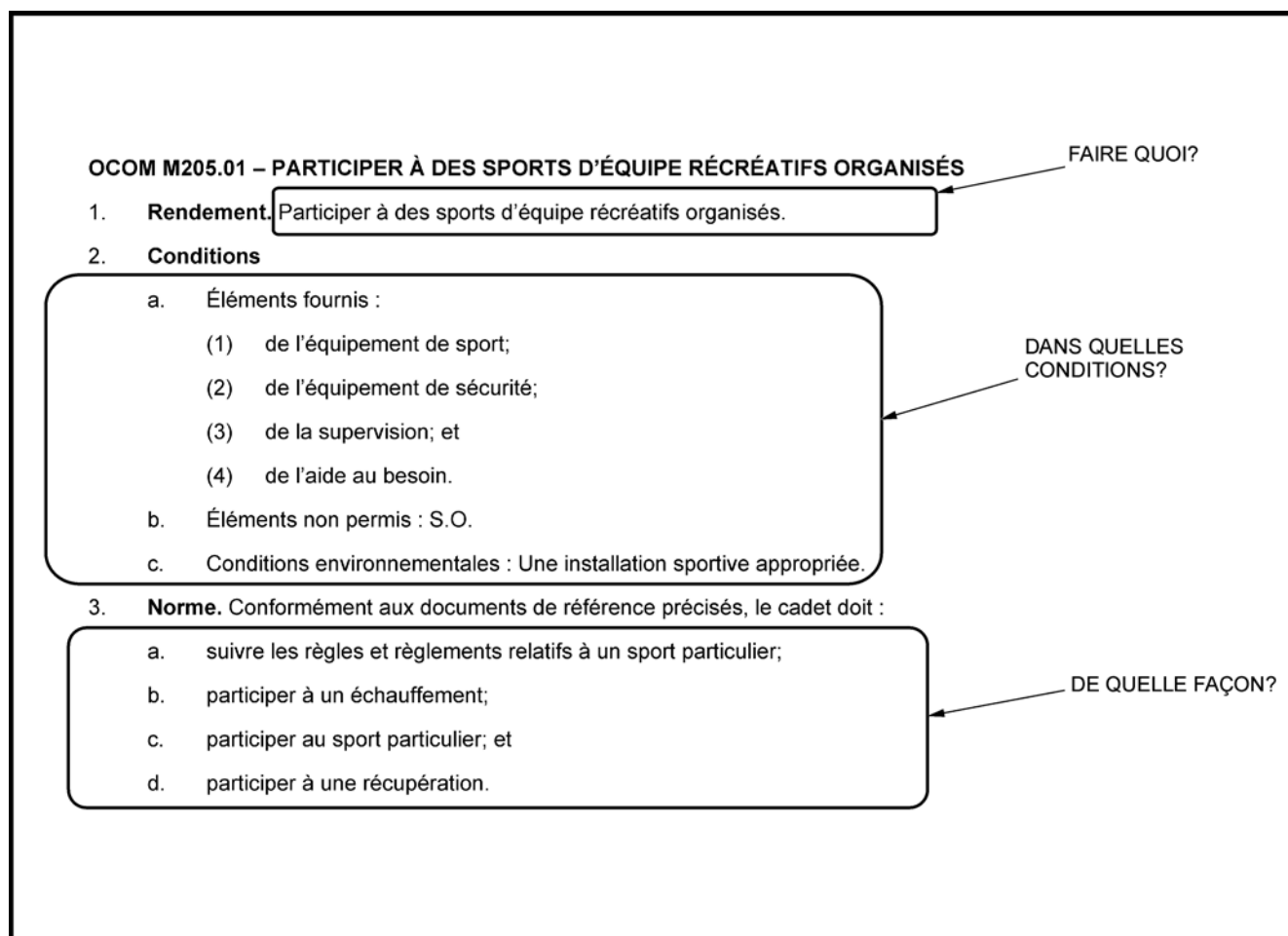


DOCUMENT DE COURS SUR LA DESCRIPTION DE LEÇON ET LE GUIDE PÉDAGOGIQUE

OBJECTIF DE COMPÉTENCE ET DESCRIPTION DE LEÇON

Les objectifs de rendement se répartissent en une série d'objectifs de compétence et de descriptions de leçon. Les objectifs de compétence comprennent les paragraphes 1. à 3. (voir figure 9K-1). Les renseignements dans ces paragraphes répondent à trois questions :

1. Qu'est-ce que le cadet devrait être capable de faire à la fin de la présente leçon?
2. Dans quelles conditions le cadet doit-il exécuter la compétence?
3. De quelle façon ou suivant quelle norme le cadet doit-il exécuter la compétence?



Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 9K-1 Objectif de compétence

Les paragraphes 4. à 11. forment ce qu'on appelle la « description de leçon ». La description de leçon contient des renseignements sur la matière à enseigner, les méthodes d'enseignement, la durée, les documents de référence, le matériel d'instruction, le matériel d'apprentissage, les modalités de contrôle et les remarques.

Dans le paragraphe 4., les PE sont généralement décrits dans un tableau où sont fournis des renseignements sur la matière enseignée dans chaque PE, la méthode d'enseignement suggérée, la durée à prévoir pour chaque PE et les documents de référence (voir figure 9K-2).

4. Points d'enseignement

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Présenter aux cadets les règles et règlements relatifs à un sport particulier, y compris : a. un aperçu de la façon dont on pratique ce sport; et b. les règles et règlements du sport.	Exposé interactif	10 min	C0-001
PE2	Diriger une séance d'échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à : a. étirer les muscles; b. augmenter graduellement la respiration et le rythme cardiaque; c. agrandir les capillaires pour compenser l'augmentation du flux sanguin; et d. augmenter la température des muscles pour faciliter la réaction du tissu musculaire.	Activité pratique	10 min	C0-002 (p. 109 à 113) C0-089
PE3	Superviser la participation des cadets à une activité sportive donnée.	Activité pratique	50 min	

MATIÈRE À ENSEIGNER (pointing to Description)

DURÉE DU PE (pointing to Durée)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE (pointing to Réf)

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT SUGGÉRÉE (pointing to Méthode)

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 9K-2 Points d'enseignement

Le paragraphe 5. décrit le temps à consacrer à l'introduction, à la conclusion et aux différentes méthodes d'enseignement. Le paragraphe 6. donne une justification ou des raisons pour lesquelles certaines méthodes d'enseignement sont recommandées pour chaque PE. Le paragraphe 7. fournit une liste des documents de référence dont on s'est servi pour élaborer le contenu du paragraphe 4. (voir figure 9K-3).

<p>5. Durée</p> <p>a. Introduction/Conclusion : 10 min</p> <p>b. Exposé interactif : 10 min</p> <p>c. Activité pratique : 70 min</p> <p>d. Total partiel : 90 min</p> <p>e. Total (trois séances) : 270 min</p> <p>6. Justification</p> <p>a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE1, parce qu'il permet de montrer l'application des règles, des principes ou des concepts du sport particulier que l'on pratiquera.</p> <p>b. Une activité pratique a été choisie pour les PE2 à PE4, parce qu'elle permet aux cadets de participer à des activités sportives dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au développement des compétences relatives aux sports dans un environnement amusant et stimulant.</p> <p>7. Documents de référence</p> <p>a. C0-001 (ISBN 0-88011-807-5) Hanlon, T. (1998). <i>The Sports Rules Book: Essential Rules for 54 Sports</i>. É.-U., Human Kinetics Publishers, Inc.</p> <p>b. C0-002 (ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). <i>Straight Talk About Children and Sport: Advice for Parents, Coaches, and teachers</i>. Oakville, ON and Buffalo, NY, Mosaic Press.</p>

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 9K-3 Paragraphes 5. à 7.

Les paragraphes 8. et 9. énumèrent le matériel d'instruction et le matériel d'apprentissage nécessaires pour enseigner la leçon. Le matériel d'instruction est le matériel dont l'instructeur a besoin pour enseigner la leçon, et le matériel d'apprentissage est le matériel dont les cadets auront besoin pour participer à la leçon (voir figure 9K-4).

<p>8. Matériel d'instruction</p> <p>a. De l'équipement de sport et de sécurité appropriés à l'activité;</p> <p>b. Une trousse de premiers soins;</p> <p>c. Des sifflets; et</p> <p>d. Un chronomètre.</p> <p>9. Matériel d'apprentissage. De l'équipement de sport.</p>

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 9K-4 Matériel d'instruction et matériel d'apprentissage

Le paragraphe 10. fournit les modalités de contrôle, soit les renseignements concernant l'évaluation à réaliser. Le paragraphe 11. présente les remarques, qui décrivent tout autre renseignement qui pourrait être utile à l'officier d'instruction ou à l'instructeur (voir figure 9K-5).

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. La liste des sports approuvés par les OCC se trouve dans l'A-CR-CCP-702/PF-002, chapitre 5, annexe A.
- b. Les sports récréatifs peuvent se dérouler en neuf périodes pendant une journée d'instruction avec support ou en trois séances de trois périodes chacune.

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 9K-5 Modalités de contrôle et remarques

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Le GP est utilisé conjointement avec la NQP et d'autres ressources pour donner de l'instruction. Les GP doivent être révisés conjointement avec les descriptions de leçon pour que l'instructeur puisse planifier et préparer adéquatement sa leçon. Les GP ne remplacent pas les plans de leçon, mais offrent un contenu écrit, des figures d'accompagnement et des suggestions sur la façon d'enseigner la leçon. Voici les six sections d'un GP :

1. la préparation,
2. l'introduction;
3. le corps;
4. la conclusion,
5. les documents de référence,
6. les annexes.

Préparation

La section Préparation donne des renseignements sur l'endroit où trouver la description de leçon et toutes les instructions destinées à l'instructeur, comme la révision du contenu de la leçon et la photocopie des documents de cours, les devoirs préalables à la leçon, l'approche et la justification qui expliquent pourquoi certaines méthodes d'enseignement sont recommandées pour chaque PE.

Introduction

La section Introduction donne des renseignements à l'instructeur concernant la révision qui pourrait être nécessaire, ce que le cadet devrait être en mesure d'accomplir à la fin de la leçon et les raisons pour lesquelles les connaissances ou les compétences sont importantes.

Corps

Le corps du GP contient tous les PE et tout le contenu énumérés au paragraphe 4. de la description de leçon avec plus de détails. Il donne les méthodes d'enseignement suggérées, les boîtes d'information présentant de l'information ou des instructions spéciales (voir figure 9K-6), le contenu de la leçon, les figures, les activités et les questions de confirmation d'apprentissage.

Boîtes d'information :



Remarque adressée aux instructeurs.



Information essentielle à présenter aux cadets.



Se reporter aux politiques et aux règlements des FC suivants.



Les éléments intéressants ou les instructions spéciales que l'instructeur devrait présenter aux cadets.

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 9K-6 Boîtes d'information

Conclusion

La section Conclusion précise les devoirs, les lectures ou les pratiques que le cadet pourrait avoir à faire et la méthode d'évaluation qui est indiquée dans la description de leçon. Cette section contient aussi les observations finales qui doivent être lues à voix haute aux cadets et les commentaires/remarques supplémentaires à l'instructeur.

Documents de référence

La section Documents de référence énumère les documents de référence qui ont été utilisés pour produire la description de leçon et le guide pédagogique. Dans certains cas, un GP peut orienter l'instructeur vers un document de référence particulier à utiliser pendant la leçon. Dans la plupart des cas, cette section ne sert qu'à indiquer l'endroit d'où provient le contenu de la leçon.

Annexes

La section Annexes contient des renseignements pouvant aller de l'aide à l'apprentissage préétablie au matériel d'apprentissage, comme les documents de cours et renseignements supplémentaires pour les activités.